

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**JEUDI 26 SEPTEMBRE 2013**

**ORDRE DU JOUR**

- |               |          |  |
|---------------|----------|--|
| M. le Maire   | Divers 1 | Point d'information sur des sujets d'actualité.  |
| Mme BORI      | 1° -     | Mise en place d'animations pendant la pause méridienne -<br>Projet Entr'Act.   |
| Mme BORI      | 2° -     | Ecolier au spectacle - 5ème édition.   |
| Mme BORI      | 3° -     | Convention avec le Conseil Général de la Moselle pour<br>l'utilisation du restaurant du site IUFM Paixhans.            |
| M. JEAN       | 4° -     | Rapport sur l'activité des SAEML UEM et Metz Technopole<br>pour l'exercice 2012.                                       |
| M. JEAN       | 5° -     | Acceptation de dividendes versées au titre de l'exercice 2012<br>par la SAEML UEM.                                     |
| M. SCHUMAN    | 6° -     | Attribution de subventions à diverses associations culturelles<br>pour l'année 2013.                                   |
| M. SCHUMAN    | 7° -     | Nuit Blanche 6 - Mécénats et subventions complémentaires.  |
| M. TRON       | 8° -     | Convention d'entretien et d'exploitation du réseau METTIS.   |
| M. TRON       | 9° -     | METTIS - Diagnostic de réseaux sur le site du Saulcy -<br>Convention Financière.                                       |
| M. PAYRAUDEAU | 10° -    | Convention de mandat avec le C.C.A.S. pour le raccordement<br>de certains sites à la fibre optique municipale.         |
| M. DARBOIS    | 11° -    | Liaison cyclable vers le quartier de Devant-les-Ponts :<br>Convention d'occupation d'un terrain appartenant à la SNCF. |
| M. LIOGER     | 12° -    | Approbation de la modification n° 6 du Plan Local<br>d'Urbanisme.  |
| M. LIOGER     | 13° -    | Reconversion des sites Desvallières et hôpital Bon Secours :<br>conventions de maîtrise d'œuvre et travaux avec l'EPFL |
| M. LIOGER     | 14° -    | Acquisition de terrains appartenant à l'Etablissement Foncier<br>de Lorraine (EPFL) dans la ZAC de la Petite Voëvre .  |

M. le Maire	15° - Renouvellement de la convention entre l'Etablissement Public Foncier de Lorraine et la Ville de Metz portant rétrocession d'un ensemble de terrains situés sur le territoire de Coincy.
M. LIOGER	16° - ZAC GPV de Metz Borny - Approbation du compte rendu financier annuel à la collectivité.
Mme PALLEZ	17° - Cession à la SPL SAREMM de terrains situés dans la ZAC Amphithéâtre.
M. GANDAR	18° - Cession et mise à disposition au profit de la SCI Pont Rouge de terrains communaux situés entre la voie rapide et la rue des Frères Lacretelle.
M. NZIHOU	19° - Acquisition d'emprises foncières sur divers quartiers de Metz en vue de leur intégration dans le domaine public communal.
M. LIOGER	20° - Diagnostic pollution de sols - parc et jardins familiaux - Quartier de la Patrotte.
Mme MERTZ	21° - Demande de protection au titre des Monuments Historiques de l'Eglise Sainte-Ségoène.
Mme DE OLIVEIRA	22° - Opération de restauration des façades et des abords de l'église Saint-Eucaire.
M. FONTE	23° - Versement d'une subvention à la Fabrique de la Cathédrale.
Mme MEDOC	24° - Versement d'une subvention d'équipement au Conseil de Fabrique de la paroisse Saint-Martin (Metz-Magny).
Mme KAUCIC	25° - Subventions dans le cadre du programme 'Habiter Mieux'.
M. BELHADDAD	26° - Signature d'un avenant au bail emphytéotique passé avec la Ligue Lorraine de Tennis.
M. JEAN	27° - Demande de classement de Metz en Station de Tourisme - complément de dossier.
M. TOULOUZE	28° - Octroi de l'indemnité de conseil allouée à Monsieur le Trésorier Principal Municipal.
M. TOULOUZE	29° - Etat n° 4 de régularisation des décisions modificatives.
Mme SALLUSTI	30° - Mise à disposition de salles en période électorale.

M. le Maire

31° - Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution de la Délibération du Conseil Municipal en date du 30 Avril 2009, ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions.

32° - Questions orales

### **Séance à Huis Clos**

M. TOULOUZE

1° - Créances irrécouvrables admises en non-valeur et remises gracieuses.